



L'APIEEE réagit aux déclarations des représentants des irrigants au sujet des bassines

Parmi les différentes solutions utilisables pour sortir de la crise de l'eau, les représentants des irrigants et la filière aval ont choisi de mettre presque tous les oeufs dans le même panier : celui des bassines.

Si au premier abord l'idée de conserver de l'eau paraît séduisante, l'examen du sujet sous les aspects techniques, décisionnels¹ et budgétaires atténue grandement l'enthousiasme.

La profession revendique un « *triple bénéfice* » :

- l'usage de l'eau, bien commun de la nation.
- le bénéfice d'argent public.
- la gouvernance des bassines sous leur contrôle.

Les deux premiers points devraient entraîner obligatoirement une gouvernance publique assurée par les élus.

Ce type de gouvernance², garantirait une gestion transparente.

Un pilotage opéré par les seuls intérêts professionnels ne permet pas la transparence de gestion.

Le chantage exercé aujourd'hui est inadmissible, à l'image des propos tenus par le président des irrigants en Deux Sèvres le 27 mars dernier : « *pas de réserve, pas de baisse de prélèvements*³ ».

Pourtant les baisses de volumes d'irrigation pour réduire d'ici peu d'années les impacts actuels sur les nappes et cours d'eau ont déjà été négociés avec une bienveillante attention à l'égard de la profession⁴.

La situation de crise quasi annuelle provient du fait que l'irrigation s'est développée il y a 25 ans sans connaître quels allaient être ses impacts sur les nappes et les cours d'eau.

Cette anomalie de l'histoire ne pourra pas être corrigée par une unique solution, encore moins par la voie du chantage.

La réduction des volumes prélevés en milieu naturel est une priorité, la conditionner à la construction de bassines est une pression inacceptable.

La sollicitation massive de fonds publics devrait amener les représentants des irrigants à plus de respect démocratique.

Daniel Barré porte parole de l'APIEEE.

¹ Gouvernance et contrôle.

² Gouvernance publique : La CAEDS n'obtient toujours pas les assolements des irrigants pour les 5 bassines de la Boutonne en service... Rien n'est accessible en ce qui concerne les bassines gérées par les irrigants dans les départements voisins.

³ Nouvelle République du 27 mars 2013.

⁴ Exemple en Boutonne où le BRGM estime à 0.75 millions de mètres cubes le volume prélevable en eau superficielle, mais la commission locale de l'eau a accepté un volume prélevable allant jusqu'à 3.8 millions de mètres cubes...